

## Brèves économiques

### Afrique de l'Est et Océan Indien

- Djibouti** Nouvel entrant dans le consortium de câbles sous-marins
- Éthiopie** Approbation des amendements à la proclamation sur l'énergie géothermique en Conseil des ministres
- Kenya** Une contraction budgétaire inégalée en 20 ans
- Madagascar** Dépôt du Projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2020 au Parlement
- Ouganda** Demande de rallonge budgétaire de 266 MUSD auprès du Parlement pour la lutte contre la Covid-19
- Rwanda** La croissance du PIB chute au premier trimestre 2020
- Soudan** L'inflation franchit un seuil psychologique, atteignant 114 % en glissement annuel.
- Tanzanie** Projet de construction de près de 400 nouveaux systèmes d'irrigation en 5 ans

### Actualité régionale

**Evolution de la situation sanitaire.** Entre le 15 et le 22 juin, selon l'OMS, le nombre de cas officiellement déclarés a progressé de 17 % sur la zone AEOI, avec des progressions plus marquées au Burundi (+53%), en Erythrée (+49%), et aux Comores (+40%). Dans les pays les plus touchés, l'épidémie continue de se développer au Soudan, au Kenya et en Ethiopie, tandis qu'elle se stabiliserait à Djibouti. Maurice et les Seychelles auraient endigué l'épidémie, tandis que la stabilité du nombre de cas en Tanzanie reflète uniquement l'arrêt des comptabilisations par le gouvernement depuis fin avril.

Pays \ Date	Nombre de cas			Nombre de décès		
	8/6	15/6	22/6	8/6	15/6	22/6
Burundi	83	94	144	1	1	1
Comores	97	176	247	2	2	5
Djibouti	4 207	4 465	4 582	28	43	45
Erythrée	41	96	143	0	0	0
Ethiopie	2 020	3 445	4 532	27	57	74
Kenya	2 767	3 594	4 738	84	103	123
Madagascar	1 052	1 272	1 596	9	10	14
Maurice	337	337	337	10	10	10
Rwanda	439	582	728	2	2	2
Seychelles	11	11	11	0	0	0
Somalie	2 234	2 595	2 779	83	88	90
Soudan du Sud	1 317	1 693	1 882	14	27	34
Soudan	6 083	7 220	8 580	359	459	520
Tanzanie	509	509	509	21	21	21
Ouganda	745	823	755	0	0	0
<b>Total AEOI</b>	<b>21 942</b>	<b>26 912</b>	<b>31 563</b>	<b>640</b>	<b>823</b>	<b>939</b>

### Actualités Pays

#### DJIBOUTI

**Nouvel entrant dans le consortium de câbles sous-marins.** L'adhésion de *Hormuud* télécoms au consortium de câble sous-marin DARE-1 a été approuvée en Conseil des ministres le 16 juin par décret. Le projet DARE-1 consiste à interconnecter les hubs de télécommunication de Djibouti et de Mombasa, avec Bosasso et Mogadiscio. D'une longueur totale 4 900 km, DARE-1 fournira jusqu'à 36 téraoctets de capacité à

l'Afrique de l'Est et un accès internet à 60 millions d'abonnés. *Hormuud* télécoms va participer au projet DARE-1 avec un investissement à hauteur de 18,25 MUSD.

## ETHIOPIE

### Approbation des amendements à la proclamation sur l'énergie géothermique en Conseil des ministres.

En effet, alors que le secteur géothermique était auparavant inclus dans le secteur des mines, une nouvelle proclamation a établi en 2016 un cadre légal distinct pour la géothermie. Néanmoins, la question des taxes n'était pas abordée. Ainsi, la nouvelle proclamation permet de préciser les conditions d'imposition pour les entreprises du secteur et de rendre officielles les incitations à l'investissement, notamment l'exemption des droits de douane sur l'importation des équipements. Actuellement, deux entreprises ont signé un *Power Purchase Agreement* (PPA) avec le gouvernement éthiopien : *Corbetti* et *TMGO*.

### Approbation par la Banque Mondiale de 250 MUSD additionnels au second programme de financement d'appui aux politiques de développement (DPF2).

Alors que le conseil d'administration de la Banque Mondiale avait approuvé, le 19 mars, le deuxième volet du programme de financement en appui aux politiques de développement (DPF2 à 500 MUSD), un financement supplémentaire de 250 MUSD a été approuvé le 18 juin. Ce concours arrive en réponse à la demande du gouvernement éthiopien d'un financement supplémentaire lié aux conséquences de la Covid-19 (1,5 Md à 1,64 Md USD évalués pour 3 mois). Cette aide budgétaire, composée à 50 % de don et 50% de prêt, est présentée comme indispensable à la continuité des réformes économiques et sociales en cours, malgré l'épidémie.

## KENYA

Une contraction budgétaire inégalée en dix ans. Confronté à des impératifs de liquidité importants dans un contexte dégradé et incertain, les autorités ont dévoilé un budget 2020/21 d'une austérité inégalée en dix ans. Les dépenses publiques totales devraient baisser à 24,8 % du PIB contre 27,5 % en moyenne entre 2010 et 2019. Elles se répartissent entre dépenses courantes (16,2 % du PIB), transferts aux comtés (3,1 % du PIB) et dépenses de développement (5,5 % du PIB, soit le niveau le plus bas depuis 2006/07). En dépit des objectifs affichés « *Stimulating the Economy to Safeguard Livelihoods, Jobs, Businesses and Industrial Recovery* », on observe une forte baisse du soutien aux secteurs prioritaires du second mandat de Kenyatta. Le *Big Four Agenda* ne se voit allouer que 1,1 % du PIB, contre des ambitions initiales de 3,3 % du PIB dans le *Medium Term Plan III 2018-2022*. Les recettes hors-dons diminueraient de 8 % par rapport à 2019/20 et s'établiraient à 16,8 % du PIB contre 19,3 % en moyenne sur 2010-19. Le déficit est attendu à 7,5 % du PIB.

### Le contrat de réalisation de la ligne ferroviaire Nairobi-Mombasa – SGR - jugé illégal par la Cour d'Appel.

La Cour d'Appel a jugé que le contrat conclu entre *Kenya Railways Corporation* (KRC) et le groupe *China Bridges and Railway Corporation* (CRBC) pour la réalisation de la ligne à écartement standard Mombasa-Nairobi, mise en service en 2017, était illégal car non conforme à la Constitution et à loi relative aux marchés publics de 2005, faute de mise en concurrence du contractant chinois. Attaqué en justice par des activistes, le contrat avait été jugé légal par la juridiction de premier ressort en 2014. Il avait été jugé alors que l'obligation de mise en concurrence n'était pas applicable au projet qui faisait l'objet d'un accord de financement bilatéral entre le Kenya et la Chine. La Cour d'Appel a cependant jugé que le groupe CRBC avait été choisi avant l'entrée en vigueur de l'accord de financement et que la sélection du groupe n'était pas la conséquence directe de celui-ci. Des voix se sont immédiatement fait entendre pour contester le jugement rendu par la Cour d'Appel, notamment par Nelson Havi, Président de la Law Society of Kenya, qui suggère que le jugement aurait été dicté par un agenda politique en cas d'arbitrage international si CRBC attaquait le gouvernement kényan en justice pour rupture du contrat d'exploitation de la ligne. Le Solliciteur général avait en effet recommandé au Gouvernement kényan d'annuler immédiatement le contrat qui lie KRC à CRBC pour l'exploitation de la ligne jusqu'en 2022.

Projet de construction de la première centrale solaire flottante du Kenya. La première centrale solaire flottante du Kenya sera bientôt mise en service près du lac Naivasha au nord de Nairobi, pour le compte de

*Rift Valleys Roses*, une entreprise de culture de roses. L'entreprise allemande *Ecoligo* finance la mise en place de cette infrastructure, composée de 216 panneaux solaires installés sur une structure flottante, pour une capacité de 69 kW. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de déploiement des réseaux solaires *off-grid* au Kenya, qui permettront de fournir de l'électricité dans les zones reculées du Kenya.

## MADAGASCAR

**Dépôt du Projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2020 au Parlement.** Déposé le 13 juin au Parlement, le PLFR prévoit un taux de croissance du PIB en forte baisse à 0,8 % en 2020 dû aux impacts de la crise de Covid-19 contre 0,4 % selon le FMI et 5,5 % inscrit en loi de finance initiale (LFI). Le taux d'inflation moyen reste stable à 7,2% comme en LFI contre 5,5% selon le FMI. Les recettes globales baisseront fortement de 20 %, parmi lesquelles les recettes fiscales diminueront à 8,9 % du PIB contre 11,5 % en LFI. Les recettes collectées grâce aux impôts diminueront de 31 % et les recettes douanières de 19 %. Les dépenses globales connaîtront une hausse de 3 %, entraînant un creusement du déficit budgétaire à 6,3 % du PIB contre 2,8 % en LFI. Ce déficit sera financé à 54 % par des financements extérieurs.

## UGANDA

**Demande de rallonge budgétaire de 266 MUSD auprès du Parlement pour lutter contre la Covid-19.** Il s'agit du 3<sup>ème</sup> budget supplémentaire présenté au Parlement dans le cadre de l'exercice financier 2019/20 de 11 Mds USD. Les précédents budgets rectificatifs, approuvés le 8 avril dernier, s'élevaient à 245 MUSD. Ce montant comprenait déjà, entre autres, 75 MUSD pour la lutte contre la Covid-19. Le ministère des finances a expliqué que les fonds seraient obtenus grâce à l'emprunt en cours auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

**Exonération des taxes sur les intrants et augmentation des taxes sur les importations agricoles.** Afin de promouvoir la substitution des importations et de développer les industries locales, le ministère des finances a introduit une taxe de 60 % sur les produits agricoles importés dans le budget 2020/2021. Les interventions sur l'agriculture visent à augmenter la production agricole locale pour assurer la sécurité alimentaire tout en développant les exportations alimentaires régionales. La fourniture de lait transformé sera en outre exonérée de TVA, afin d'améliorer la compétitivité des prix du lait produit en Ouganda. Selon le budget, l'agriculture recevra plus de 345 MUSD, soit 0,8% du PIB en 2020/21, en hausse de 23% par rapport au budget alloué pour l'exercice 2019/20.

## RWANDA

**Le Réseau des ONG internationales opérant au Rwanda a contribué pour 9,2 MUSD à la réponse Covid-19.** L'agriculture et autres moyens de subsistance ont bénéficié de 5 MUSD, notamment via des transferts monétaires auprès des agriculteurs, des commerçants et aux groupes d'épargne et des soutiens aux recherches concernant l'impact économique du virus. Le secteur de la santé a bénéficié d'un soutien de 2,7 MUSD, en renforcement de capacités, transferts monétaires, ressources humaines, équipements et produits médicaux et en communication et sensibilisation. Ce groupement d'ONG regroupe 84 organisations, dont 50 ont mobilisé ou réorienté des fonds dans le cadre de cette réponse à la crise.

**Le Parlement vote une loi augmentant les prérogatives du Chef de l'Etat sur les entreprises publiques.** Jusqu'alors, le Parlement était en charge de déterminer de la création et de la dissolution des entreprises publiques. Pour raccourcir les procédures et faciliter la mise en place des politiques gouvernementales, le Parlement a récemment voté une loi permettant au Président de la République de créer ou de dissoudre les entreprises publiques. Le projet de loi relatif à la création et la dissolution des institutions publiques a été récemment adopté par le Parlement avec 78 voix contre 2, ainsi que par le Sénat. Il attend désormais l'approbation du Conseil du gouvernement. Cette loi vise à répondre au rapport de l'Auditeur Général de 2019, qui avait souligné la gestion inefficace de certaines entreprises paraétatiques.

**La croissance du PIB chute au premier trimestre 2020.** Au premier trimestre 2020, le PIB progressait de seulement 3,6 % par rapport au premier trimestre 2019, alors qu'il avait cru de 9,4 % en 2019 à la même période, a annoncé, le 19 juin, l'Institut national des statistiques qui impute le déclin à la crise de la Covid-19. Au cours de ce trimestre, les services ont contribué à 48 % du PIB, le secteur agricole à 25 %, le secteur industriel à 19 %. L'agriculture a décliné de 1 %, notamment du fait de la forte baisse de la production de café, tandis que le secteur de l'industrie a connu une croissance de 2 %, et celui des services de 6 %.

## SOUDAN

**L'inflation franchit un seuil, atteignant 114 % en glissement annuel.** Le Soudan enregistre en effet 114 % d'inflation au mois de mai contre 99 % en avril et 82 % en mars. Cette augmentation est due à la progression des prix des produits alimentaires, du GPL, du charbon et des transports. Dans le même temps, le taux de change parallèle s'est fortement érodé, puisque le SDG s'est déprécié de 56 % pour atteindre 141 SDG/USD fin mai. Les perspectives macro-économiques du FMI sont donc très pessimistes avec une contraction du PIB de 8 % pour cette année, des réserves de devises inférieures à 1 mois d'importations, et un déficit fiscal qui pourrait atteindre 17 % du PIB. Pour éviter la monétisation de ce déficit et pouvoir financer les réformes économiques et le filet social que le gouvernement souhaite mettre en place, il est nécessaire que la communauté internationale puisse fortement se mobiliser lors de la conférence virtuelle des partenaires du Soudan, qui doit se tenir le 25 juin à Berlin.

**Les cinq chantiers du Comité des Urgences économiques.** Ce comité, présidé par le général Hemedti et co-présidé par le Premier ministre s'est attaqué la semaine dernière à cinq domaines afin d'améliorer la gouvernance économique (i) lancement du recensement des sociétés publiques. Sur les 650 identifiées, dont 200 appartenant au complexe militaro-sécuritaire, seules une douzaine déclareraient leurs bénéficiaires ; (ii) l'ouverture des exportations aurifères aux seules sociétés d'exploitation proposant une quantité minimale de 10 kg. La Banque Centrale, qui exerçait jusqu'à fin 2019 ce monopole, ne pourra plus acheter ce minerai que pour alimenter ses réserves. Plus aucune entité publique ne sera autorisée à acquérir le métal précieux ; (iii) lancement d'une bourse pour stabiliser le prix des produits stratégiques (hydrocarbures, blé et médicaments), dont les modalités restent à définir. (iv) Réforme du secteur des télécommunications : les activités civiles de l'Autorité des télécommunications devraient passer sous le contrôle du Conseil des ministres, les activités sécuritaires relevant toujours du Conseil de Souveraineté ; dans le même temps, révision de tous les permis accordés aux opérateurs de télécommunications et de leur système d'imposition ; (v) Recommandations relatives au port de Port Soudan, visant à augmenter la capacité de chargement/déchargement des bateaux porte-conteneurs (actuellement seulement quatre des huit portiques fonctionnent) et à accélérer les procédures portuaires avec la mise en place d'un guichet unique.

## TANZANIE

**Projet de construction de près de 400 nouveaux systèmes d'irrigation en cinq ans.** La Commission nationale de l'irrigation de Tanzanie a annoncé que des plans étaient à l'étude pour construire 384 nouveaux systèmes d'irrigation agricole d'une valeur totale de 426 MUSD, au cours des cinq prochaines années. Le directeur général de la Commission, Daudi Kaali, a déclaré que ces nouveaux projets d'irrigation concernaient les régions de Dodoma, Kilimandjaro, Mbeya, Morogoro, Mtwara, Mwanza, Tabora et Katavi. Les fonds nécessaires à ces nouveaux projets d'irrigation seront réunis dans le cadre de la deuxième phase du Programme de développement du secteur agricole. Ces nouveaux systèmes d'irrigation permettraient au pays de renforcer sa sécurité alimentaire. Cette année seulement, plus de 40 systèmes d'irrigation ont été endommagés par les fortes pluies qui ont frappé la plupart des régions du pays.

**Début de production commerciale pour l'usine de traitement de minerai d'oxyde Buckreef.** Le président exécutif de la compagnie minière *Tanzanian Gold Corp* a annoncé le démarrage de la production commerciale à l'usine de traitement de minerai d'oxyde de son projet d'or à Buckreef. La compagnie envisage déjà d'augmenter la capacité de traitement de 200 % au quatrième trimestre 2020 afin de profiter la montée des

prix internationaux de l'or, valeur refuge par excellence en situation de crise. *Tanzanian Gold Corp* veut mener un projet en plusieurs étapes, dont la première porte sur l'usine de traitement de minerai d'oxyde. Elle sera suivie d'une opération de traitement de minerai de sulfure avec pour but de produire annuellement entre 150 000 et 175 000 onces. Le pays a pu augmenter ses recettes minières de 84,5 MUSD en 2015/16 à 202,4 MUSD de juillet 2019 à avril 2020 grâce à la mise en exploitation de nouveaux gisements.